

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	13
Pouvoirs	01
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstentions	00

Séance du 09 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre-----
le 09 juillet à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,
BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN
Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François,
RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémy et VALLERANT Jacques

Absents excusés : SERREE Stéphane

Pouvoirs : SERREE Stéphane à FÉRÈRE Dominique

Secrétaire de séance : AGERON Jérémy

Date de la convocation
04/07/2024

N° 2024-42

OBJET : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet permanent (dans le cadre d'un avancement de grade)

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2024-34 en date du 11 juin 2024 portant détermination des taux de promotion après avis du comité Social Territorial en date du 27/05/2024 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 04 Mars 2021 après avis du comité technique en date du 02 Février 2021 ;

Vu l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade d'agent de maîtrise principal ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/08/2024 dans le cadre d'un avancement de grade pour exercer les fonctions d'ATSEM de l'école maternelle de Le Grand-Serre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet tel que proposé ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11 JUIL. 2024



ID : 026-212601439-20240709-2024_42-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Fait à Le Grand-Serre, le 11/07/2024

Le Maire,

Agnès GENTHON



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11 JUL. 2024



ID : 026-212601439-20240709-2024_42-DE